



## Réforme « 100% santé » : les complémentaires pleinement concernées

(AOF) - En renforçant l'accès aux soins et équipements optiques, dentaires et auditifs, la réforme « 100% santé » représente des avancées majeures pour les Français. Cette nouvelle offre, sans reste à charge (RAC) pour les patients, sera prise en charge à 100% par la Sécurité sociale et les complémentaires santé. Ces dernières auront donc un rôle majeur dans la réussite de la réforme, d'après **CarteBlanche** Partenaires.

En dentaire, la réforme prévoit une prise en charge différenciée selon la position de la dent et des matériaux. La hausse de la base de remboursement de la Sécurité Sociale prévue sur les soins dentaires entrainera la hausse du Ticket Modérateur. Cette hausse est estimée par **CarteBlanche** Partenaires à 110 millions d'euros.

La réforme prévoit également une prise en charge renforcée pour les " dents visibles ". En prenant l'exemple d'une couronne céramo-métallique, l'augmentation est ainsi évaluée à 156 millions d'euros.

Uniquement sur ces deux seuls postes de dépenses, il faut ainsi prévoir 266 millions d'euros de remboursements supplémentaires pour les complémentaires santé en 2023.

En audiologie, il faut prévoir 647 millions d'euros de remboursement complémentaire en plus (en 2021), en se basant sur les caractéristiques de consommation de 2017.

Enfin, en optique, le désengagement de la Sécurité Sociale sur les soins et équipements, hors panier RAC Zéro dans le panier libre, devrait probablement contraindre les complémentaires santé à augmenter le montant de leurs remboursements.

En supposant que le désengagement de la Sécurité Sociale sur les équipements libre soit pris en charge entièrement par les complémentaires santé, il faut prévoir une hausse du remboursement complémentaire de 70 millions d'euros en 2020.